

Front commun des SDF

Bulletin février 2021 n° 238

COMME LE BORDEAU NOUVEAU, LE GUIDE SDF 2021 EST ARRIVÉ

Edition 2021 revue et corrigée, surtout concernant la définition de SDF. Il est clairement dit que même des personnes abritées provisoirement chez des amis doivent être considérées comme sans abri et donc avoir droit à l'adresse de référence et à la prime d'installation. A commander gratuitement 02/508 85 86 ou question@mi-is.be 10,20,30.... exemplaires.

En cas de refus d'adresse de référence ou de domiciliation d'office : 0479/68 60 20 ou frontcommunsdf@hotmail.com



GRANDS FROIDS : DES SDF EMBARQUÉS PAR LA POLICE ?

La loi est très claire : cela ne peut se faire que sous certaines conditions dont le certificat d'un **médecin qui déclare que la personne est en danger**

Bruxelles : par ce grand froid un bien connu bourgmestre avait avoué dans l'émission RTL de 2018 *C'est pas tous les jours dimanche* que s'il avait ordonné l'arrestation administrative de SDF qui refusaient de rejoindre un abri de nuit, c'était pour que **lui** ne soit pas accusé de *non-assistance à personne en danger* en cas de décès. Il avait pris l'exemple de la personne couchée sur le rail l'approche d'un train.

Ce qui est tout à fait différent : les habitants de la rue ne sont pas bêtes, il savent évaluer le risque. A l'époque on avait bien compris que sa principale préoccupation n'était pas les personnes concernées mais sa réputation.

Au moment d'écrire ces lignes, il y a plus de **3.500 places** disponibles dans la Région bruxelloise et la gare du midi et le métro Botanique restaient ouverts pour les personnes qui refusent l'abri de nuit.

Liège : les maraudes de la police ont été augmentées ainsi que le nombre de places, mais le bourgmestre n'ordonne l'embarquement de force de quelqu'un que s'il y a un rapport d'un médecin

Autres villes : bien des dispositions semblables ont été prises

PAS DE CARTE D'IDENTITÉ, PAS DE CARTE SIM

Depuis les mesures contre les attentats, la carte d'identité est exigée pour l'achat d'une carte SIM pour un GSM. Sans carte d'identité, il est impossible d'avoir une carte SIM. C'est la réalité car même l'attestation de perte de la carte signée par la police ne peut pas être utilisée puisqu'il faut introduire sa carte dans un lecteur de carte ! Ceci est vrai pour toutes celles et ceux qui sont en attente d'adresse de

référence, car même s'ils ont une carte d'identité, elle n'est plus valable puisqu'ils sont radiés de leur ancienne adresse.

C'est la même difficulté pour tous les migrants. Par contre il y a un accord entre Proximus et FEDASILE pour les demandeurs d'asile qui doivent être contactés par GSM. Nous allons interpellier la ministre des communication

SUPPRESSION DES LIMITATEURS D'EAU EN WALLONIE

1. Interdiction de suspendre la fourniture d'eau jusqu'au 31 mars 2021 avec possibilité de prolongement : sauf pour des raisons de sécurité.

2. Retrait des limiteurs d'eau et interdiction d'en placer des nouveaux.

3. Valable du 1er novembre 2020 au 1er novembre 2021 :

Le distributeur doit enlever le limiteur d'eau placé à votre domicile : [Texte officiel](#) (clic droit) Ce retrait dépend des disponibilités du personnel. N'hésitez pas à le contacter par téléphone, ses coordonnées se trouvent sur votre facture. Même en dehors du Covid, vous pouvez toujours avec de l'aide du « Fonds Social de l'Eau » pour payer les factures d'eau en Wallonie

SOINS DE SANTÉ À LA RUE/ LIÈGE : SMI-LE = SERVICE MOBILE INFIRMIER/LIÈGE

ex- infirmiers de rue/Liège [ici](#)

Pendant un peu plus d'un an, deux infirmières liégeoises avaient été engagées par Infirmiers de rue Bruxelles pour travailler sur Liège. Très vite elles se sont rendues compte qu'elles devaient œuvrer également avec Housing First et donc que plus de la moitié de leur temps était pris pour la recherche de logement et l'accompagnement. De plus, elles n'avaient pas le droit de s'occuper des personnes qui ne sont ni alcoolique ni accros à la drogue ou avec des difficultés psy.



C'est ainsi qu'elles ont cessé leur contrat avec Bruxelles et viennent de créer le Service Médical Infirmier Liège (**SMI.Le**). Nous soutenons cette décision d'autant plus que depuis des années nous demandons à Housing First d'élargir son action à tous les SDF, étant donné que les 6 à 8 années « d'essais » ont largement prouvé que le système est très

positif : 80 % de réussites avec des personnes les plus problématiques.

NB : notons que si Housing First (logement d'abord) a été rapidement créé dans bien de grandes villes belges et très largement soutenu financièrement par les pouvoirs publics, c'est que ces derniers y voyaient l'occasion de « nettoyer » leurs rues des personnes problématiques !

UN TERRAIN POUR CARAVANES/TENTES À LIÈGE asbl Benoît et Michel

L'asbl **Benoît et Michel** vient d'obtenir un terrain près de l'aéroport Bierset avec possibilité d'y mettre des caravanes et 3 modules habitables en bois pour 1 personne. Très bonne

chose, mais bien faire attention au suivi, car les exemples d'échec de ces « camps » sont nombreux.

CHARLEROI : ACTION BÂTIMENTS VIDES

Le DAL (Droit au Logement) a de la suite dans les idées, car après la manifestation non autorisée devant les immeubles vides à la rue de la Montagne, il se propose d'organiser une *occupation sans titre ni droit* d'un bâtiment vide qu'ils ont repéré et qui est en très bon état. Ils ont un avocat et le feu vert de leur asbl. Très bonne initiative et ils prennent toutes les précautions en étant en relation avec le collectif bruxellois *Campagne de Réquisitions Solidaires*. Pas oublier : la porte d'entrée doit être sécurisée 24h sur 24, il faut un public mélangé, visites régulières d'animateurs et de militants.....



réhabituer à dormir dans une chambre et dans un lit..... afin de retrouver du logement après 5 ou 6 mois.

NB : C'est l'occasion de rappeler qu'à Liège, Clémence Lambinon a toujours en tête l'idée d'un **Hôtel Social** : un lieu qui pourrait accueillir des personnes sans domicile pendant quelques mois afin qu'ils puissent se mettre en ordre de leurs papiers, récupérer au niveau santé, se

C'est une idée qui peut être proposée non seulement à Liège, mais dans d'autres villes, car des hôtels à racheter ou à louer il y en aura malheureusement beaucoup à cause du COVID. Le malheur des uns peut faire le bonheur d'autres, c'est dommage.....

NB : A Bxl, plusieurs hôtels vides ont été loués par un budget Ville/Région pour héberger des sdf et après quelques mois, plusieurs se sont réveillés et ont retrouvé un logement privé !



GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT AU CPAS ET DU RECOURS AU TRIBUNAL

Ce livret de 60 pages donne tout ce à quoi il faut faire attention quand on introduit une demande au CPAS ou quand on introduit un recours au tribunal.

Le texte complet avec caricatures et liens se trouve sur le site www.adasasbl.be : onglet « Défenses individuelles » à droite le guide papier, à gauche le guide de 200 pages.

Le livret de 60 pages est publié par l'aDAS : 5 € de main à main, mais 8€ par poste : BE51 0004 3753 4462 Bruxelles.

RAPPEL : Aides financières fédérales et régionales et pendant le Covid



Elles concernent des milliers de ménages, de travailleurs, d'indépendants, d'intermittents...mais à condition de les connaître ! Un document d'une centaine de pages publié par le Service de Lutte contre la Pauvreté est téléchargeable sur notre site [ici clic droit](#): en bas à droite dans la rubrique *nouvelles 2020*.

Et même en dehors du Covid, il y a toujours possibilité d'avoir de l'aide du CPAS pour les factures d'énergie et d'eau.

Des questions : des téléphones en Wallonie et Bruxelles même en week-end :

- **Wallonie : 1718**
- **Bruxelles : 0800/35 243 même en WE.**

CO-LOCATION POSSIBLE EN WALLONIE MAIS PAS EN FLANDRES NI À BRUXELLES

Depuis septembre 2018 il existe la possibilité de n'avoir qu'un seul bail entre le propriétaire et plusieurs co-locataires ; cela a été créé spécialement pour des étudiants, mais évidemment des personnes précarisées veulent en profiter. [Service logement Wallonie](#)

Le bail prévoit tous les détails (voir les détails sur Google) chacun a sa chambre, mais living, cuisine et sanitaires peuvent être communs.

- C'est évidemment une super piste pour nous, surtout qu'un demandeur d'emploi qui avait signé un bail de co-location avait été classé comme cohabitant par l'ONEM. Mais il a fait appel et a gagné au tribunal ce qui fait jurisprudence.



- Co-location à **Bruxelles et Flandres** : cela n'existe pas dans la loi, mais à Bruxelles, c'est une SPRL qui organise des « CO-LIVE » mais pour un public ciblé : jeunes travailleurs 21-35 ans principalement des gens qui travaillent à l'UE : info@colive.eu.

Prochaine réunion du Front, toujours le 1^o jeudi du mois : jeudi 4 mars dernière fois nous l'espérons par Zoom. S'il y a des amateurs, faites la demande à frontcommunsdf@hotmail.com



Avec le soutien de la COCOM